



COMMUNE LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Salle des fêtes de Theil-sur-Vanne

Contrat de location de la salle des fêtes.

Entre l'adjoint au Maire de Theil-sur-Vanne

- Et Monsieur, Madame :
- Adresse :
- Date(s) de la location :
- Objet de la location :

Téléphone :

Nombre de personnes :

➤ **Article 1 :**

Les tarifs des locations et forfaits ont été établis par délibération municipale DE_2022_065

TARIFS	RESIDENTS LA COMMUNE	NON RESIDENTS LA COMMUNE
Vin d'honneur	40 €	70 €
Location un jour de semaine	105 €	130 €
Supplément chauffage une journée du 1er octobre au 30 avril	50 €	50 €
Location deux jours ou un week-end	130 €	180 €
Supplément chauffage deux jours ou un week-end du 1er octobre au 30 avril	100 €	100 €
Détériorations	300 €	300 €
Ménage mal fait	100 €	100 €
Non tri des déchets	50 €	50 €

Les tarifs ci-dessus permettent l'utilisation des équipements suivants : tables, chaises, cuisine et son matériel, espace sanitaire, chauffage le cas échéant.

➤ **Article 2 : Réservation**

Un titre de la totalité de la location sera envoyé par le Trésor Public au moment de la réservation. La réservation sera effective après règlement de celui-ci. La location restera due en cas de désistement dans les 30 jours précédant la location.

➤ **Article 3 :**

Le locataire doit fournir, à la réservation, une attestation d'assurance responsabilité civile.

La commune de Les Vallées de la Vanne décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

➤ **Article 4 :**

L'état des lieux se fera (sauf accord particulier).

- Le vendredi à 18h00 avec la remise des clefs
- Le dimanche à 18h00 retour des clefs.

Fait aux Vallées-de-la-Vanne, en deux exemplaires le :

Le Locataire :

L'adjoint au Maire